



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026**

Membres en exercice : 43  
Présents : 38  
Votants : 39  
Date convocation : 26 mars 2026  
Date d'affichage : 26 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril,  
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué  
à 18h30, s'est réuni à la salle Eugène Coudre à Chaumontel,  
en séance publique, sous la présidence de Patrice ROBIN

**Etaient présents : (38)** Éric THERRY, Sylvie PESLERBE, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Martine GILLES-DURET, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Gilles WECKMANN, Josette FRAMERY, Pascal BOSRET, Nathalie BENYAHIA, Sylvain BRINDEJONC, Véronique MAGNIER, Hugues BRISSAUD, Franck BREIT, Valérie LECOMTE, Laurent DABOVAL, Laurence BERNHARDT, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés ayant donné pouvoir (2)** : Muriel LE JAN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Romain RENAUD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA.

**Absents : (3)** Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON.

**Secrétaire de séance : Nathalie BENYAHIA**

N°2026/16	<b>DÉSIGNATION DES MEMBRES DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>
-----------	---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1414-2,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant que** la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée. Elle intervient lorsque la valeur estimée hors taxe du marché est égale ou supérieure aux seuils européens.

Ses rôles sont les suivants :

- Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- Elle choisit l'offre économiquement la plus avantageuse. L'attribution du marché relève de la compétence de la personne responsable de la signature du marché. La CAO joue un rôle consultatif dans ce processus,
- Elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux,
- Elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement des élus communautaires, il convient de désigner les membres composant la commission d'appel d'offres.

**Considérant** que la CAO est composée du Président et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la CAO. Dans tous les cas, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur **d'une liste entière**, « sans panachage, ni vote préférentiel ».

Après appel à candidature, la liste suivante est proposée :

Titulaires : Cyril DIARRA, Chantal ROMAND, Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN, Muriel LE JAN

Suppléants : Véronique MAGNIER, Sylvain BRINDEJONC, Christiane AKNOUCHE, Jean-Christophe MAZURIER, Laurence BERNHARDT.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à scrutin secret, à la majorité des membres présents et représentés, par 39 voix pour et 1 abstention :**

**DÉSIGNE les membres délégués suivants à la commission d'appel d'offres (CAO) :**

<b>Nom des titulaires</b>	<b>Nom des suppléants</b>
Cyril DIARRA	Véronique MAGNIER
Chantal ROMAND	Sylvain BRINDEJONC
Sylvain SARAGOSA	Christiane AKNOUCHE
Gilbert MAUGAN	Jean-Christophe MAZURIER
Muriel LE JAN	Laurence BERNHARDT

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin